

Égalité professionnelle - Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes 2024

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Valeur de l'indicateur	Points obtenus	Nombre de points maximum de l'indicateur	Nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- Ecart de rémunération (en %)	1	0	40	40	40
2- Ecart d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	8,3	15	35	35
3- Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	0	INCALCULABLE		15	0
4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	4	10	10	10
Total des indicateurs calculables			65		85
INDEX (sur 100 points)			76		100

Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes : engagement sur un objectif d'augmentation des salaires des femmes ouvriers d'au moins 1%. Le calcul s'effectuera hors promotions et augmentations conventionnelles. Les augmentations sont, quant à elles, prises en compte pour les retours de congés maternité.

Engagement également à ce que la situation des femmes au même poste que les hommes soit étudiée afin que les qualifications et/ou rémunération soient identiques.